



---

Fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE 153-155 rue de Rome 75017 PARIS  
☎01 44 01 06 00 - ✉ [fo.territoriaux@fosps.com](mailto:fo.territoriaux@fosps.com) et [fo.sante-social@fosps.com](mailto:fo.sante-social@fosps.com)

---

**Madame Amélie DE MONTCHALIN**  
Ministre de l'Action et des Comptes Publics  
139, Rue de Bercy  
75012 - PARIS

Paris, le 19 janvier 2026

**LE SECRETAIRE GENERAL**  
**Branche « Services Publics »**

Nos réf. : LM/IR - 10

**OBJET : Préavis de grève pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2026 à 0h00**

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par le code général de la Fonction Publique, ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021, article L114-2 relatif aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE FORCE OUVRIERE de déposer un préavis de grève pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2026 à 0h00.

Il concerne l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale et s'inscrit en regard des annonces faites par le gouvernement de la suppression de postes dans la fonction publique territoriale, d'une réduction des dotations aux collectivités. La baisse continue du pouvoir d'achat des fonctionnaires et agents publics, provoquée par le gel du point d'indice et la suppression de la GIPA, n'est aujourd'hui plus tenable.

Les indemnités des congés maladie à 90 % mettent les agents de la FPT dans une grande précarité financière.

Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives et mobilisations de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'outre-mer), sur les revendications suivantes :

- Augmentation des effectifs au regard des besoins réels,
- Revalorisation des grilles indiciaires,
- Augmentation de la valeur du point d'indice,
- Amélioration du déroulement de carrière,
- Retour à 100 % d'indemnisation des congés maladie,
- Intégration des « faisant fonction » dans les cadres d'emplois des missions exercées,
- Reconnaissance de la pénibilité par la réduction du temps de travail et le classement en catégorie active de certains cadres d'emplois,

- Renchérissement du coût des heures complémentaires,
- Revalorisation des indemnités des dimanches, nuits et jours fériés dont certains montants n'ont pas été revalorisés depuis 50 ans,
- Pérennisation du CNFPT,
- Préservation de la CNRACL.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

**Laurent MATEU**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Mateu', with a long horizontal stroke extending to the right.